Réf. Farde e-Assemblées : 2546351

N° OJ : **57**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Dénomination de voies publiques.- Drêve des Peupliers.- Adoption définitive.

Le Conseil communal,

Considérant qu'en date du 22/09/2014, le Conseil communal approuvait le schéma directeur de Haren ;

Considérant qu'un des 4 grands objectifs du schéma directeur vise à désenclaver Haren en développant, entre autres, un réseau d'itinéraires piétons et cyclables à travers Haren (action 1.3) ainsi que des liaisons avec les quartiers voisins (action 1.4) ;

Considérant qu'en date du 25/01/2018, le Collège chargeait l'UO Direction Planification strategique et operationelle du Département Développement Urbain d'élaborer un programme de valorisation des chemins et sentiers de Haren avec deux objectifs ;

1) actualiser l'atlas des chemins et sentiers vicinaux en supprimant certains sentiers de droit devenus obsolètes ;

2) proposer certains remembrements de chemins destinés à renforcer la cohérence et la qualité du maillage cyclopiéton ;

Considérant que le programme de remembrement et de valorisation des chemins et sentiers de Haren a été approuvé par le Collège en date du 06/06/2019 ;

Considérant que ce programme de remembrement et de valorisation des chemins et sentiers de Haren compte 7 actions à mettre en oeuvre ;

Considérant que le projet de « Dénomination des chemins et sentiers de Haren » est une des 7 actions à mettre en oeuvre ;

Considérant que le chemin 1 à 11 tel que repris sur la carte ont été dénommés en date du 22/02/2021 après un processus participatif ;

Considérant que le sentier qui relie la rue du Klesper au chemin des Machinistes est depuis lontemps appelé "drève des Peupliers" ;

Considérant la circulaire ministérielle du 07.12.1972 relative aux dénominations de voies et places publiques ;

La section francophone de la CRTD représentée par Monsieur Pierre Van Nieuwenhuysen n'a pas répondu au courrier du 13/07/2023 et aux mails du 23/06/2023 et 24/08/2023 pour obtenir son avis ;

La section néerlandophone de la CRTD représentée par Monsieur Paul Kempeneers a émis un avis favorable (via mail) sur la proposition de dénomination en date du 23/06/2023 ;

Considérant que la dénomination "drève des Peupliers" est proposée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE:

Article unique : Attribution de la dénomination « drève des Peupliers » au sentier qui relie la rue du Klesper aux chemin des

Machinistes.

Annexes :

20230526_wegen_haren_kaart_peupliers (Consultable au Secrétariat des Assemblées)